

Pour une meilleure justice sociale

Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021



12 février 2020

Mémoire publié par :



7000, avenue du Parc, bureau 201
Montréal (Québec) H3N 1X1
Téléphone : 514 521-6820
Sans frais : 1 888 521-6820
Télécopieur : 514 521-0736
info@uniondesconsommateurs.ca
www.uniondesconsommateurs.ca

Organismes membres d'Union des consommateurs :

ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de l'Île Jésus
ACEF du Grand-Portage
ACEF du Sud-Ouest de Montréal
ACEF du Nord de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière
ACEF Montérégie-est
ACEF Rive-Sud de Québec
Centre d'éducation financière EBO
CIBES de la Mauricie
ACQC

Rédaction du mémoire

- Élisabeth Gibeau, analyste
- Viviane de Tilly, analyste

L'usage du masculin, dans ce rapport, a valeur d'épiciène.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	3
UNION DES CONSOMMATEURS, LA FORCE D'UN RÉSEAU.....	4
INTRODUCTION	5
1 ASSURER UN FINANCEMENT ADÉQUAT DES PROGRAMMES SOCIAUX, DES SERVICES PUBLICS ET DES GROUPES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME	6
2 RÉFORMER NOTRE RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS.....	10
3 INSTAURER UN TEMI MAXIMAL DE 50 %	12
4 FIXER UN SALAIRE MINIMUM À 15 \$	13
5 METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES PUBLIQUES RELATIVES À L'ÉVASION FISCALE	14
6 ABOLIR LA TVQ SUR LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ DES FAMILLES	15
7 CONCLUSION	16

Liste des tableaux

Tableau 1 10 MILLIARDS \$ DE SOLUTIONS !	8
--	---

Union des consommateurs, la force d'un réseau

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe 13 groupes de défense des droits des consommateurs.

La mission d'UC est de représenter et défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions d'UC s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

La structure d'UC lui permet de maintenir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention, notamment par ses travaux de recherche sur les nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face ; ses actions, de portée nationale, sont alimentées et légitimées par le travail terrain et l'enracinement des associations membres dans leur communauté.

Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et l'inforoute, la santé, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.

Introduction

Ce mémoire vise à présenter de façon sommaire les recommandations d'Union des consommateurs, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021.

Conformément à notre mission de défense des intérêts des ménages à faible et moyen revenus, nos recommandations tournent toutes autour de l'idée d'assurer une meilleure justice sociale au Québec — et se résument comme suit :

- Assurer un financement adéquat des programmes sociaux, des services publics et des groupes d'action communautaire autonome
- Réformer notre régime d'assurance médicaments
- Instaurer un TEMI maximal de 50 %
- Fixer le salaire minimum à 15 \$
- Mettre en œuvre les recommandations de la Commission sur les finances publiques relatives à l'évasion fiscale
- Abolir la TVQ sur les factures d'électricité

Nous les détaillons brièvement dans les pages suivantes.

1 Assurer un financement adéquat des programmes sociaux, des services publics et des groupes d'action communautaire autonome

Après toutes ces années d'austérité et de croissance économique, le gouvernement québécois cumule maintenant d'importants surplus : 8,3 milliards \$ avant versement au Fonds des générations pour l'an dernier (un sommet historique) et 3,8 milliards \$ à mi-chemin de l'exercice financier en cours et en tenant compte d'un versement de quelque 1,25 milliard au Fonds des générations¹

Ces surplus sont la conséquence directe des coupes massives dans les services publics et les programmes sociaux et ont donc en bonne partie été réalisés au détriment de la majorité de la population et au prix de l'affaiblissement de notre filet social. Aujourd'hui encore, malgré la disponibilité de milliards \$ de surplus, le financement des services publics demeure largement insuffisant que ce soit en santé et services sociaux, en éducation, en services à la petite enfance, en culture ou en environnement. Les travailleurs de ces secteurs sont à bout de souffle avec des impacts sur leur santé et sur le reste de la population.

Aussi, tel que le précise le Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), au Québec, plus de 4 000 organismes font face à d'importants enjeux de sous-financement et d'atteintes à leur autonomie qui compromettent leur mission de transformation sociale. De plus, les groupes communautaires sont souvent les premiers à composer avec les effets des politiques d'austérité et les coupes dans les services publics et programmes sociaux. Maillon essentiel du filet social et de la vie démocratique des communautés, ce sont les groupes communautaires qui, avec des ressources réduites, doivent soutenir et venir en aide aux personnes dont les conditions de vie se dégradent.

Dans le budget du 10 mars prochain, le gouvernement doit investir les sommes nécessaires pour assurer un niveau de vie décent à l'ensemble de la population. Nous en avons les moyens, même sans les importants surplus accumulés au détriment des services à la population.

¹ Stéphane Bordeleau, Radio-Canada, *Le budget 2020-2021 du Québec sera déposé le 10 mars, annonce Eric Girard*, le 6 février 2020 En ligne
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1508800/budget-quebec-ministre-girard>

En effet, nous travaillons étroitement avec la *Coalition Main rouge*² depuis 2010 afin de développer une liste de solutions fiscales et de mesures de contrôle des dépenses qui permettraient au gouvernement, si elles étaient instaurées, de récolter 10 milliards \$ supplémentaires d'argent collectif, par année³.

La version 2020 du document sera lancée le 20 février prochain, à l'occasion de la journée sur la justice sociale — voici le tableau qui les résume :

² <https://www.nonauxhausse.org/>

³ <https://www.nonauxhausse.org/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>

Tableau 1
10 MILLIARDS \$ DE SOLUTIONS !
Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses
proposées par la Coalition Main rouge — Janvier 2020

		MESURES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES	REVENUS FISCAUX SUPPLÉMEN- TAIRES
A. AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT ET REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES PARTICULIERS			
1	ÉTABLIR 9 PALIERS D'IMPOSITION (PALIERS PROPOSÉS) 15 % = 0 \$ À 49 999 \$ À NOTER QUE LE PREMIER 15 532 \$ DE REVENU NE SERAIT PAS IMPOSÉ (MONTANT PERSONNEL DE BASE -2020) 18 % = 50 000 \$ À 59 999 \$ 20 % = 60 000 \$ À 69 999 \$ 24 % = 70 000 \$ À 99 999 \$ 28 % = 100 000 \$ À 129 999 \$ 32 % = 130 000 \$ À 149 999 \$ 34 % = 150 000 \$ À 199 999 \$ 36 % = 200 000 \$ À 249 999 \$ 38 % = 250 000 \$ ET PLUS		2 500 M\$
2	ABOLIR LE CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL DES PARTICULIERS	1 055 M\$	
3	DIMINUER LE PLAFOND DES REER (DE 26 500 \$ À 12 000 \$)	540 M\$	
4	RÉDUIRE LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR DIVIDENDES (50 % DE 360 M\$ EN 2012)	260 M\$	
5	MODULER LES TAXES À LA CONSOMMATION EN FONCTION DES BIENS ACHETÉS		409,5 M\$
6	METTRE FIN À L'INCORPORATION DES MÉDECINS ET REVOIR LEUR RÉMUNÉRATION	1 000 M\$	
B. RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS ET CELLE DES ENTREPRISES			
7	AUGMENTER LE TAUX PROVINCIAL D'IMPOSITION DES ENTREPRISES À 13 % (ACTUELLEMENT À 11,9 %)		291 M\$
8	AUGMENTER LA CONTRIBUTION FISCALE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NOTAMMENT EN RÉTABLISSANT LA TAXE SUR LEUR CAPITAL		862 M\$
9	REVOIR LES MESURES FISCALES DESTINÉES AUX ENTREPRISES : 8.1 ABOLIR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR GAIN EN CAPITAL (715 M\$); 8.2 ÉLIMINER LES MESURES PERMETTANT DE REPORTER LE PAIEMENT DES IMPÔTS DUS (501 M\$)	1 216 M\$	
10	RÉDUIRE LES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES	500 M\$	
11	AUGMENTER LES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES (DANS LE RESPECT DES REVENDICATIONS AUTOCHTONES ET EN TENANT COMPTE DU PARTAGE DES REVENUS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES)		238,5 M\$
C.-MESURES DIVERSES			
12	LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE ET L'ÉVITEMENT FISCAL		686 M\$
13	CESSER DE RECOURIR AUX AGENCES DE PLACEMENT PRIVÉES DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE SANTÉ	113 M\$	
14	ADOPTER DES MESURES DE CONTRÔLE DU COÛT DES MÉDICAMENTS, DONT L'INSTAURATION D'UN RÉGIME ENTIÈREMENT PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS		300 M\$
15	TAXER LE CAPITAL DES FONDATIONS PRIVÉES	200 M\$	
GRAND TOTAL DES SOMMES RÉCUPÉRÉES ANNUELLEMENT (REVENUS FISCAUX + CONTRÔLE DES DÉPENSES)		10 171 M\$	

Prendre ces solutions fiscales et suggestions de coupes de dépenses au sérieux, et utiliser les surplus actuels à bon escient pour financer adéquatement les programmes sociaux, les services publics et les organismes communautaires est crucial. Le Rapport sur les inégalités mondiales 2018⁴ affirme en effet que : *« l'inégalité économique est un phénomène complexe et multidimensionnel, et dans une certaine mesure évitable. Néanmoins, nous avons la conviction que si l'aggravation des inégalités ne fait pas l'objet d'un suivi et de remèdes efficaces, elle pourrait conduire à toutes sortes de catastrophes politiques, économiques et sociales »*.

L'évolution de ces inégalités au Québec est et sera tempérée, comme partout ailleurs, par le rôle déterminant des institutions publiques. Or, comme le notent les auteurs du rapport, « ces dernières décennies, les détenteurs de patrimoine privé se sont enrichis, mais les États se sont appauvris » et « [o] n peut estimer que cela limite la capacité des États de réguler l'économie, redistribuer les revenus et freiner la croissance des inégalités. »⁵. Les mesures proposées par la Coalition Main rouge permettent entre autres de récupérer une partie de la richesse accumulée entre les mains de détenteurs de patrimoine privé.

Nous recommandons donc un investissement majeur dans les programmes sociaux et les services publics. En outre, les 4 000 organismes d'action communautaire autonome ont besoin de 460 millions \$ additionnels, par année, pour financer adéquatement la réalisation de leur mission.

⁴ **Facundo Alvaredo, Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman**, World Inequality Lab, *Rapport sur les inégalités mondiales 2018*, 2017, page 4. En ligne <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

⁵ Ibid., pages 10 et 11.

2 Réformer notre régime d'assurance médicaments

Notre régime québécois d'assurance médicaments a un urgent besoin de réforme. Nous menons, depuis 2009, une importante campagne pour revendiquer un régime québécois entièrement public d'assurance médicaments, comme dans toutes les autres juridictions du monde qui ont un système public de santé. Le Canada, et ses provinces, est en effet le seul à ne pas avoir intégré les médicaments à son système de santé.

Comme nous le constatons dans notre pratique quotidienne, les conséquences sont significatives pour la population québécoise, qui doit composer depuis 1997 avec un régime provincial public-privé dont les dépenses sont difficilement contrôlables et qui fait en sorte que deux personnes qui entrent dans la même pharmacie avec la même ordonnance vont en ressortir avec deux factures très différentes, selon que l'une soit assurée avec le régime public et l'autre avec l'un des régimes privés.

Alors que nous dépensons 80 % de plus pour nos médicaments que la médiane des autres pays développés, encore 9 % de Québécois doivent se priver des médicaments dont ils ont pourtant besoin, faute de moyens. Ceci, sans parler du poids financier des assurances collectives pour les petits salariés, ou ceux qui travaillent à temps partiel. Cette situation n'est pas acceptable et beaucoup d'autres iniquités sont documentées à cause de la structure public-privé actuelle de notre régime d'assurance médicaments⁶.

Dans ce contexte, le statu quo ne peut pas être une option, surtout pour un gouvernement qui prétend vouloir remettre de l'argent dans la poche des Québécois et des Québécoises. Les travaux qui se mènent au fédéral sur le sujet doivent être vus comme une opportunité pour le gouvernement du Québec, une opportunité de financement à saisir pour mener une réforme plus que nécessaire, une réforme qui permettra d'assurer une meilleure équité dans l'accès aux médicaments de même qu'un meilleur contrôle des dépenses en médicaments.

⁶ Dès 2009, nous avons publié un mémoire qui démontrait les failles du régime actuel : *Pour un régime public universel d'assurance médicaments au Québec*, 2009. En ligne :

https://uniondesconsommateurs.ca/pour-un-regime-public-universel-dassurance-medicaments-au-quebec-juin-2009/?sf_action=get_data&sf_data=all&sft_documents=memoires

En 2017, l'IRIS a publié une note qui démontre encore une fois l'urgent besoin de réformer ce régime : **Gagnon, Vadeboncoeur, Charbonneau, Morgan**, IRIS, Le régime public-privé d'assurance médicaments au Québec : un modèle obsolète ?, décembre 2017. En ligne :

<https://iris-recherche.gc.ca/publications/assurance-medicaments>

Nous collaborons étroitement avec plusieurs acteurs sociaux dans ce dossier, dont la Coalition solidarité santé, et avons récolté l'appui de plus de 525 groupes et personnalités influentes⁷, qui réclament à nos côtés une action rapide en ce sens — annoncée dès le prochain budget, idéalement. Il est à noter que le ministre de la Santé et des Services sociaux qui a mis en place le régime actuel en 1997, M. Jean Rochon, fait partie des appuis récoltés par notre organisation.

⁷ La liste complète des appuis est disponible sur notre site Internet
<https://uniondesconsommateurs.ca/campagnes/pour-un-regime-dassurance-medicaments-entierement-public/>

3 Instaurer un TEMI maximal de 50 %

Les effets du taux effectif marginal d'imposition [TEMI] sont réels sur les ménages les moins bien nantis que nos membres rencontrent quotidiennement. Comme le définit le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale [CCLPES], le TEMI « correspond au taux d'impôt combiné au jeu des transferts [baisse ou hausse de crédits, de primes, d'allocations ou de contributions de tous ordres] à la suite d'une baisse ou d'une hausse de revenu : par exemple, un ménage qui augmente son revenu brut de 1 000 \$ et qui ne garde que 400 \$ de plus de revenu disponible se voit imposer un TEMI de 60 % »⁸.

Pour certains revenus plus bas, le TEMI peut atteindre 70 %, voire 90 %, c'est-à-dire que pour chaque dollar supplémentaire gagné, l'État en récupère 0,90 \$ par une baisse de certaines prestations sociales ou crédits d'impôt. Cela fragilise le retour au travail de certains ménages. Par exemple, un ménage de deux personnes à l'aide sociale, rencontré par l'ACEF Lanaudière a perdu son droit aux prestations d'aide sociale pour les deux membres du ménage ainsi que le droit aux médicaments gratuits parce que l'un des deux a commencé à travailler dans une chaîne de restauration rapide. En ajoutant les frais d'essence pour se rendre au travail, le couple devait au final s'endetter de 37 \$ par semaine puisque le salaire gagné ne suffisait pas à couvrir les pertes de prestations et les nouvelles dépenses encourues.

Nous proposons que des travaux soient entamés afin de réfléchir activement à des mécanismes de réduction des taux de récupération pour certains programmes sociaux à l'intention des ménages à faible et moyen revenu. Par exemple, à l'instar du CCPLS, nous proposons que le taux de récupération prélevé sur chaque dollar gagné ne dépasse pas 50 % afin d'assurer une progression constante et significative du revenu disponible des ménages à faible revenu.

⁸ **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, Les taux effectifs marginaux d'imposition : un obstacle à l'amélioration du revenu et à l'intégration sociale des personnes en situation de pauvreté, février 2017. En ligne <http://www.cclp.gouv.qc.ca/bulletin/fev17/page1.html>

4 Fixer un salaire minimum à 15 \$

Dans le même sens, nous proposons l'instauration d'un salaire minimum horaire à 15 \$ le plus rapidement possible. Actuellement, le salaire minimum est de 12,50 \$ de l'heure. Selon des données de la campagne 5-10-15, en 2017-2018, 228 700 personnes étaient rémunérées au taux du salaire minimum. Parmi celles-ci, 61 % n'étaient pas aux études, 41 % étaient âgées de 25 ans et plus et 63 % gagnaient l'unique revenu de travail de leur famille. Augmenter le salaire minimum équivaut donc à améliorer concrètement le niveau de vie de ménages en situation de travail.

À 12,50 \$, le salaire minimum se situe à 50 % du salaire horaire moyen. Cela n'a pas causé de cataclysme économique ni de faillites en cascades, malgré les craintes à cet effet⁹. Le 1^{er} mai 2020, le salaire minimum passera à 13,10 \$. Cela reste insuffisant.

Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS], « un salaire viable est un salaire horaire qui permet à un travailleur ou une travailleuse en emploi à temps complet [37,5 heures par semaine] de gagner assez d'argent pour satisfaire ses besoins de base ainsi que ceux des personnes à sa charge. Le salaire viable doit aussi permettre au travailleur ou à la travailleuse de participer à la vie culturelle, politique et économique et lui laisser une certaine marge de manœuvre en vue de transformer sa situation socioéconomique. » L'IRIS a établi ce salaire horaire à 15,04 \$ en 2017, la moyenne pondérée pour les personnes seules [il y a des variations en fonction des lieux de résidence]¹⁰.

Nous recommandons donc au gouvernement, dans un contexte de surplus budgétaires et de pénurie de main-d'œuvre, d'augmenter immédiatement le salaire minimum horaire à 15 \$.

⁹ **Raphaël Langevin et Minh Nguyen**, IRIS, Le « verrou Fortin » n'est pas une fatalité, 19 octobre 2016, En ligne <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-verrou-fortin-n-est-pas-une-fatalite>

¹⁰ **Philippe Hurteau et Minh Nguyen**, IRIS, Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017, page. 8. En ligne : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Salaire_viable_2017_WEB4.pdf

5 Mettre en œuvre les recommandations de la Commission sur les finances publiques relatives à l'évasion fiscale

L'ensemble des méthodes d'évitement fiscal coûte annuellement 686 millions \$ au trésor public québécois, selon le gouvernement [159 millions \$ sont attribuables aux profits détournés, 270 millions \$ au commerce électronique et 257 millions \$ à la non-déclaration de placements dans des paradis fiscaux¹¹].

En 2017, la *Commission des finances publiques sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux au Québec* a publié un rapport qui présentait plusieurs recommandations audacieuses¹², saluées notamment par le Collectif Échec aux paradis fiscaux, dont nous faisons partie, et suivies la même année par un plan d'action gouvernemental sur le sujet¹³ : une première. Toutefois, le plan d'action ne s'attaque pas à des dossiers d'importance, comme, par exemple, le fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec continue d'investir 27 milliards \$ chaque année dans des paradis fiscaux¹⁴.

Nous demandons à ce que les recommandations de 2017 de la Commission sur les finances publiques soient mises en vigueur sans délai, afin de récupérer les importantes sommes qui nous échappent actuellement. Nous demandons aussi à ce que le gouvernement aille de l'avant avec l'instauration d'un registre des bénéficiaires ultimes, en y accordant le budget nécessaire et en suivant les recommandations du Collectif Échec aux paradis fiscaux, soumises en décembre 2019¹⁵.

¹¹ Nicole F. Bernier et Julia Posca, IRIS, *Les super-riche et l'explosion des inégalités : portrait et pistes de solutions*, 22 janvier 2020, p.5. En ligne : iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-1-pourcent

¹² Assemblée Nationale du Québec, Commission des finances publiques, *Le phénomène du recours aux paradis fiscaux*, mars 2017. En ligne : www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_128813&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoge/vG7/YWzz

¹³ Gouvernement du Québec, *Paradis fiscaux — Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*, novembre 2017. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_ParadisFiscaux.pdf

¹⁴ Gérard Bérubé, *Le Devoir*, *La Caisse de dépôt s'explique sur les paradis fiscaux et Kinder Morgan*. 2 mai 2018. En ligne : www.ledevoir.com/economie/526698/la-caisse-de-depot-s-explique-sur-le-rem-les-paradis-fiscaux-et-kinder-morgan

¹⁵ Échec aux paradis fiscaux, *Pour un registre public des bénéficiaires ultimes fort et audacieux*, mémoire déposé au ministère des Finances, consultations sur la transparence corporative au Québec. En ligne : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/wp-content/uploads/2019/12/EPF-Me%CC%81moire-RBU-2019.pdf>

6 Abolir la TVQ sur les factures d'électricité des familles

Le dernier rapport annuel d'Hydro-Québec nous apprend qu'en 2018 la société d'État a contribué en à hauteur de 4,5 milliards \$ aux revenus du gouvernement du Québec. L'essentiel de cette somme [3,2 milliards \$] provenait de son bénéfice net¹⁶ lui-même composé du bénéfice sur les exportations [0,7 milliard \$¹⁷], de la cession partielle d'une filiale [0,3 milliard \$¹⁸] et du bénéfice sur les ventes d'électricité aux Québécois qu'on peut estimer à 2,2 milliards \$.

En projetant sur ce bénéfice global la proportion du bénéfice net en distribution générée par les clients résidentiels¹⁹, on peut déduire qu'Hydro-Québec a réalisé 1 milliard \$ de bénéfice sur le dos des familles québécoises soit environ 250 \$ sur chacune d'entre elles. Étant donné que la facture annuelle moyenne des clients résidentiels oscille autour de 1 375 \$²⁰, on calcule qu'Hydro-Québec réalise un bénéfice très important de 18 % sur ses ventes d'électricité aux familles.

S'il est discutable et régressif qu'Hydro-Québec et le gouvernement tirent un si grand bénéfice de la vente d'un service essentiel, particulièrement lorsqu'il s'agit des familles les moins bien nanties, il est tout aussi discutable et régressif que la TVQ de 9,975 % s'ajoute sur la facture d'électricité. Sur la base de la facture moyenne de 1 375 \$, il s'agit pour chaque famille d'un fardeau supplémentaire de 137 \$ par année.

Nous rappelons au gouvernement que la facture d'électricité grève le budget de nombreuses familles et plusieurs parmi elles n'arrivent tout simplement pas à joindre les deux bouts. Il ne faut pas s'étonner que près de 100 000 familles aient recours chaque année à des ententes de paiement avec Hydro-Québec.

C'est la raison pour laquelle nous recommandons au gouvernement d'abolir la TVQ sur l'électricité pour les clients résidentiels.

¹⁶ Hydro-Québec, Une énergie propre à nous, Rapport annuel 2018, page 40 En ligne <http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel.pdf>

¹⁷ Ibid., page 39

¹⁸ Ibid., page 41

¹⁹ Ibid., page 50, soit 46 %,

²⁰ Ibid., page 97. Soit 5,5 milliards \$ de revenu pour 4 millions de clients.

7 Conclusion

Nous nous inscrivons en faux contre tout discours laissant croire que nous n'avons pas les moyens de faire autrement que de couper dans les programmes sociaux et les services publics — ou de ne pas les financer à la hauteur des besoins.

En conséquence, Union des consommateurs recommande que des mesures soient inscrites dans le prochain budget du Québec afin :

- Que soit mis en œuvre un plan d'investissement majeur dans les programmes sociaux et les services publics, incluant des mesures pour accorder des conditions de travail décentes aux employés du secteur public. En outre, les 4 000 organismes d'action communautaire autonome, cruciaux au bien être des collectivités, ont besoin de 460 millions \$ de plus, par année, pour financer adéquatement la réalisation de leur mission.
- Qu'une réforme de notre régime d'assurance médicaments soit enclenchée rapidement, avec l'objectif d'instaurer un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec, comme dans toutes les autres juridictions qui ont un système public de santé.
- Que des travaux soient entamés afin de réfléchir activement à des mécanismes de réduction des taux de récupération pour certains programmes sociaux à l'intention des ménages à faible et moyen revenu. Par exemple, à l'instar de ce que propose le CCLPES, le taux de récupération prélevé sur chaque dollar gagné pourrait ne pas dépasser 50 % afin d'assurer une progression constante et significative du revenu disponible des ménages à faible revenu.
- Que le gouvernement dans un contexte de surplus dans les finances publiques et de pénurie de main d'œuvre augmente le salaire minimum horaire à 15 \$.
- Que les recommandations du rapport de 2017 de la Commission des finances publiques sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux au Québec soient mises en vigueur sans délai. Nous demandons aussi à ce que le gouvernement aille de l'avant avec l'instauration d'un registre public des bénéficiaires ultimes, en y accordant le budget nécessaire et en suivant les recommandations du Collectif Échec aux paradis fiscaux.

- Que le gouvernement abolisse la taxe de vente de 9,975 % sur les factures d'électricité des familles québécoises alors qu'Hydro-Québec réalise déjà un bénéfice substantiel de 18 % sur l'électricité qu'elle vend aux familles, qu'elles soient riches ou pauvres. L'utilisation des tarifs d'électricité pour garnir les coffres de l'état est une mesure régressive. Il en est de même de la taxe de vente sur les factures d'électricité. L'abolition de cette de la taxe laisserait en moyenne chaque année 137 \$ dans les poches des familles. Parmi elles, nombreuses sont celles qui en ont grandement besoin.